



Région
Hauts-de-France

Le Vice-Président

Réf : AHDF-2021-012462

Dossier suivi par : Véronique THERRY

Tél : +333374271452

Mail : veronique.therry@hautsdefrance.fr

Monsieur Michel SEROUX

Président de la communauté de communes
des Campagnes de l'Artois

1050 Avenue François Mitterrand

BP 26

62810 AVESNES LE COMTE

Lille, le

Objet : Avis sur le projet de plan climat énergie PCAET de votre communauté de communes

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de votre communauté de communes. Je tiens à souligner la qualité générale des documents qui le composent et plus particulièrement la qualité du plan d'actions, démontrant tout l'engagement de l'EPCI.

Les travaux d'élaboration du PCAET ont été lancés en 2019 et de fait, les objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GEC) fixés pour votre territoire s'appuient sur des chiffres indiqués dans la première version du SRADDET avant son adoption en séance plénière du 30 juin 2020 et son approbation par le Préfet le 3 août de la même année. Depuis les ambitions ont été revues à la hausse ; je vous invite à considérer ces modifications puisque les PCAET doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec ses règles.

Plus précisément, si globalement les objectifs de réduction des consommations d'énergie de votre territoire sont conformes à ceux du SRADDET, ils ne le sont pas dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie.

S'agissant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre présentés dans votre rapport stratégique – tant au niveau global que sectoriels - j'attire votre attention sur les chiffres de la rubrique « Profil Energie Climat » du site « Territoires-climat » de l'ADEME qui montrent que les objectifs de réduction des émissions de GES sont inférieurs à ceux fixés par le SRADDET. Compte tenu du poids de l'agriculture dans ces émissions, j'encourage votre territoire à amplifier, en lien avec la Chambre d'agriculture, l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques moins émettrices telles que celles relevant de l'agroécologie. A ce sujet, je vous invite à prendre connaissance du Plan régional en faveur de l'agroécologie adopté par la Région en 2020 et des aides régionales inscrites dans ce cadre.

Il me paraît également nécessaire de réétudier les objectifs de réduction des polluants atmosphériques en prenant 2015 comme année de référence.

J'ai noté dans votre programme, des actions structurantes en matière de réhabilitation énergétique du parc résidentiel ; pour autant les objectifs définis pour votre territoire sont également inférieurs à ceux indiqués dans l'objectif 35 du rapport du SRADDET et à la règle correspondante n°33.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Si des actions dont certaines très structurantes intègrent de nombreux objectifs de moyens, je vous encourage à identifier des objectifs quantitatifs, notamment ce qui relèvent des compétences des collectivités locales comme par exemple la réhabilitation des bâtiments tertiaires.

Par ailleurs, il paraît utile que votre territoire établisse un lien entre le PCAET et le SCOT afin que les objectifs inscrits dans chacun de ces documents soient cohérents et permettent d'apprécier la compatibilité de ceux-ci notamment avec la règle n°6 du SRADDET et, plus généralement, avec les objectifs régionaux de gestion économe du foncier.

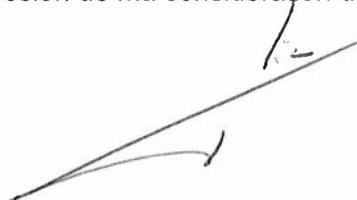
Nonobstant ces quelques remarques, votre PCAET est exemplaire concernant de nombreux domaines. Il est en effet particulièrement ambitieux dans le domaine des énergies renouvelables et dépasse les objectifs inscrits dans le SRADDET adopté.

Le programme, à travers de nombreuses actions structurantes telles que la mise en place d'un guichet unique de l'habitat, la prise de compétences de votre EPCI en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la définition d'un schéma directeur des eaux pluviales, la mise en place des démarches Cit'ergie et REV3, Clim'agri, Epan'd'Air..., montre la volonté de votre territoire à s'engager dans un projet opérationnel et efficient.

Je salue également d'autres actions mises en place (la consultation des habitants lors de l'élaboration du PCAET, l'évaluation du coût de l'inaction en matière d'adaptation au changement climatique) ou prévues (la mise en place d'un club Climat énergie, l'intégration des enjeux du PCAET dans les différentes compétences et le quotidien des collectivités).

En conclusion et sous réserve de la prise en compte des objectifs et de la compatibilité avec les règles du SRADDET par votre PCAET, j'ai l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la Région. Celle-ci, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tiendra à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Guislain CAMBIER

Vice-Président en charge de l'action climatique, de la prospective et les stratégies régionales d'aménagement du territoire- SRADDET et de la compétence régionale des parcs naturels régionaux